

# Charte des jeûneurs et de leurs soutiens

*Pour la participation au jeûne international à Paris du 6 au 9 août 2013, il est demandé à chaque jeûneur ou soutien de s'engager par cette « charte » afin que la vie collective exprime que nous sommes solidaires les uns des autres. Ce jeûne est organisé par la Maison de Vigilance, Armes nucléaires Stop, le Réseau « Sortir du nucléaire » en partenariat avec la Mairie du 2ème arrondissement de Paris.*

-----

1 - Je partage les objectifs du jeûne qui sont l'abolition des armes nucléaires et le souvenir des victimes du nucléaire militaire tels qu'ils sont exprimés dans le dépliant d'invitation comportant les logos des associations organisatrices. Ces associations sont opposées au nucléaire civil comme au nucléaire militaire, je n'exprimerai pas publiquement des positions différentes.

2 - Je suis d'accord avec l'esprit et la stratégie de non-violence.

3 - Je participerai aux cercles de mise en commun, ma forme de participation au jeûne sera exprimée au groupe.

4 - Certaines activités d'interpellation sont proposées, d'autres peuvent être décidées sur place. Je me réserve le droit de ne pas participer à ces activités si elles ne correspondent pas à ma philosophie ou si je n'en comprends pas l'intérêt.

5 - En cas de problème grave de santé ou de désaccord avec le groupe je me conformerai à l'avis du « groupe des accompagnateurs », membres des organisations responsables et dont les noms suivent : Claire Wéry, Jean-Paul Maurel, Sophie Morel (une personne de chaque association co-organisatrice, Maison de Vigilance, Mairie du 2ème, Réseau « Sortir du nucléaire »). En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un quelconque problème de santé me concernant.

6 - La vie en collectivité sera respectée et pour cela je m'engage conformément aux points pratiques énoncés ci-dessous :

6.1 - Le gymnase qui est le lieu de vie des jeûneurs et de leurs soutiens est un espace privé. Il est réservé aux jeûneurs et à leurs soutiens. Un badge d'accès est donné lors de l'arrivée.

6.2 - Le gymnase est strictement « espace de jeûne ». Seule l'eau et les tisanes sont autorisées. D'une façon générale, il ne sera consommé que de l'eau et des tisanes sur tous les espaces d'activités des jeûneurs. Les personnes ne jeûnant pas pourront s'alimenter en dehors de ces espaces.

6.3 - Le gymnase est un espace de silence et de repos.

6.4 - Au Centre sportif comme au Mur pour la Paix, chacun(e) reste intégralement responsable de ses affaires personnelles.

7 - J'autorise la publication des photos et vidéos qui seront faites pendant le jeûne-action où apparaîtra mon image, dans le cas contraire, je signale ma réserve ci-dessous par la mention manuscrite « droit à l'image refusé ».

8 - dans le cas où les circonstances ne me permettraient pas de faire face à une situation, je demande aux « accompagnateurs » de prendre contact avec la personne suivante (nom, prénom, téléphone) :

*date, nom, prénom, signature, mention manuscrite, « lu et approuvé »*